PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'INNOVATION

I – <u>Soutien au développement économique</u>

1) Connaissance et analyse du tissu économique

Une mission de connaissance et d'analyse du tissu économique du territoire a été réalisée par l'UT 95 de la DIRECCTE et les services de la préfecture, notamment par les actions suivantes :

- Les visites d'entreprises: la DIRECCTE a réalisé une cinquantaine de visites d'entreprises (PME) afin de les accompagner dans leur stratégie de développement, nationale et internationale, et un programme de visites d'entreprises du préfet, autour des priorités suivantes: formation des jeunes en alternance, appartenance à un pôle de compétitivité, innovation technologique, installation classée, développement durable, agriculture.
- Les études: parmi les études réalisées, 2 ont particulièrement concerné le Val-d'Oise: les éco-industries (eau, air, sols et nappes phréatiques, bruit, énergies renouvelables / ingénierie, conseil et services), et d'autre part les plateformes aéroportuaires de Roissy et du Bourget.

2) Soutien aux PME et TPE, particulièrement représentées dans le département

a) Actions collectives

En 2010, une dizaine d'actions collectives (programme visant à développer la compétitivité et la croissance des PME, financé sur les crédits de politique industrielle ou sur le FEDER étaient en cours dans le Val-d'Oise, pour un montant total de subvention d'environ 630 000 €.

A titre d'exemple, on peut citer le plan mécanique lancé en 2009, qui a particulièrement concerné les entreprises mécaniciennes du territoire. Cet ensemble cohérent d'actions collectives vise à dynamiser le développement des PME au travers de trois objectifs :

- valoriser l'image de la filière mécanicienne,
- augmenter le chiffre d'affaires avec la participation à des salons et événements,
- renforcer la stratégie, l'innovation et améliorer la performance.

Ces objectifs ont été déclinés en une douzaine d'actions collectives.



b) Séminaires de travail

En 2010, un séminaire en partenariat avec la caisse des dépôts (CDC) a été organisé en préfecture. Destiné aux entreprises du territoire, ce séminaire avait pour objectif de faire connaître aux entreprises locales les interventions en fonds propres du fonds stratégique d'investissement (FSI) ainsi que les différents outils de financement proposés par la CDC.

En 2011, d'autres séminaires de travail seront organisés tout au long de l'année, regroupant entreprises, jeunes, pôle emploi et services de l'Etat sur des sujets d'actualité concernant le département : aides à l'export pour les entreprises, l'alternance, la filière automobile, les contrats de développement territorial.



c) Plans filières

La DIRECCTE finance, sur chacune des filières prioritaires de l'industrie francilienne, des plans d'actions de grande envergure, concertés avec l'ensemble des acteurs régionaux et cofinancés notamment par le conseil régional, dans le cadre du contrat de projet Etat-Région (CPER). Le département du Val-d'Oise a été plus spécifiquement concerné en 2010, du fait de la nature du tissu industriel, par les filières :

- « automobile » : le plan filière automobile (fin 2009-2012), porté par le pôle de compétitivité Mov'eo et décliné en neuf actions, soutient les PME-PMI franciliennes (notamment les 134 PME membres du pôle) à faire face aux mutations et à préparer le redémarrage de l'activité. Ce plan concerne directement l'emploi et comprend des actions telles que la création d'ateliers prospectifs, les compétences, l'apport d'expertise pour la définition de plans de financement ; il a également pour objectif de favoriser l'émergence de fonds d'investissement spécialisés.
- « optique et systèmes complexes » : le plan filière de soutien aux PME franciliennes du domaine du logiciel, des systèmes, de l'électronique et de l'optique se nomme Ambition PME. Il est porté par le pôle de compétitivité Systematic, associé au réseau des chambres de commerces et de l'industrie et d'Optics Valley. En 2010, ce programme de douze actions a permis d'aider plus de 520 PME sur des thématiques diverses, comme l'aide à l'export, l'accès aux financements ou la gestion des compétences en entreprise.

d) Grappes d'entreprises

La DIRECCTE participe à la mise en œuvre de la politique de soutien aux grappes d'entreprises conduite par la DATAR, destinée à renforcer la mise en réseau et les « effets de cluster » entre les entreprises sur un territoire,. Elle accompagne les « grappes » dans le montage et le suivi de leurs plans d'actions.

Une grappe ayant une activité dans le Val-d'Oise a été labellisée en 2010 : Réseau Mesure du Val-d'Oise (RMVO). Elle regroupe actuellement 55 PME et TPE spécialistes de la mesure (métrologie) appliquée tant à l'analyse médicale qu'à l'automobile ou l'environnement.

Son objectif est de pérenniser le travail de structuration de la filière tout en favorisant l'émergence de projets collectifs à forte valeur ajoutée.





Sigidurs

UMICOR -Bray-et-Lu

e) Projets européens FEDER

La préfecture du Val-d'Oise instruit plusieurs opérations relevant du fonds européen pour le développement régional (FEDER) :

- projets urbains dans les zones les plus en difficulté (axe 1). Ce sont au total plus de dix projets financés, pour une subvention FEDER totale de 9,8 M€. cinq projets devraient encore être programmés en 2011.
- projets en faveur de l'environnement et le développement durable de la région (axe 3). Quatre projets sont en cours d'instruction, pour une subvention FEDER totale de 2,4 M€.

3) Accompagnement des entreprises à l'international

La DIRECCTE soutient le développement à l'international des entreprises du Val-d'Oise, en mettant en œuvre les actions suivantes :

- animation du réseau des conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF), nommés pour trois ans par décret du Premier ministre sur proposition du ministre chargé du commerce extérieur. Au nombre de trente dans le département, ils ont été choisis pour leur compétence et leur expérience à l'international.
- assurance prospection Coface : le département rend des avis dans le cadre de l'attribution des garanties Coface. En 2010, 23 entreprises du Val-d'Oise ont bénéficié de l'assurance Coface.

.

4) Soutien au commerce et à l'artisanat

Le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) a pour objectif d'accompagner les évolutions de ces secteurs d'activité et de conforter l'économie de proximité, fragilisée par la concurrence. Ce dispositif attribue des aides aux communes.

Une augmentation des demandes de subvention instruites par les services de la préfecture a été constatée. Ainsi, en 2010, 18 dossiers ont été instruits (8 en 2009) pour un montant de subvention global de 380 000 €. Cette compétence a été transférée à la DIRECCTE IdF au 1^{er} janvier 2011.

En 2010, la commission départementale d'adaptation du commerce rural (CDACR) statuant sur l'attribution des aides accordées au titre du fonds départemental d'adaptation du commerce rural (FDACR), n'a pas été réunie faute de dossiers.

Ce dispositif d'aide, visant à subventionner les activités de commerce de proximité, en particulier les commerces alimentaires, est encore méconnu dans le département. Il contribue à maintenir la présence de commerce de proximité et d'artisanat en zone rurale. L'année 2011 sera ainsi l'occasion de promouvoir ce dispositif auprès des artisans et commerçants des territoires ruraux concernés. Une circulaire à l'attention des maires des communes rurales éligibles a été diffusée à cette fin.

Le titre « entreprises du patrimoine vivant », label délivré par le ministère de l'économie et des finances a été mis en place en 2006 pour distinguer, mettre en réseau et apporter un appui au développement, notamment à l'international, d'entreprises aux savoir-faire artisanaux et industriels exceptionnels.

Au 31 décembre 2010, **833 entreprises ont été labellisées, 186 en Ile-de-France dont 7 dans le Val-d'Oise.**



Séminaire FSI

II - Développement de l'innovation

Pour faire face aux nouveaux défis scientifiques et à la compétition internationale, l'État a engagé une stratégie régionale de l'innovation (SRI), composée de différentes actions parmi lesquelles :

1) Les investissements d'avenir (« grand emprunt ») pour renforcer la compétitivité de la France

L'emprunt national décidé par le Président de la République est un instrument destiné à donner à la France les meilleurs atouts pour affronter les principaux défis du XXI^{ème} siècle en lui permettant de renforcer sa compétitivité au plan mondial.

Dans cette optique, l'État a décidé de financer des projets labellisés « investissements d'avenir » pour un montant de 35 Mds €. Cinq priorités ont été définies : l'enseignement supérieur et la formation, la recherche, les filières industrielles et PME, le développement durable et le numérique. L'effet de levier attendu (incluant l'investissement privé et public) est estimé à 60 Mds €.

La préfecture assure la promotion des différentes mesures relatives aux investissements d'avenir et accompagne les porteurs de projet (enseignement supérieur, organismes de recherche, collectivités territoriales, entreprises innovantes). Les premiers appels à projets ont été lancés fin 2010 et se poursuivront en 2011.

2) Le soutien à la recherche dans l'enseignement supérieur

L'État soutient financièrement, à hauteur de 6 M€, le projet de maison internationale de la recherche (MIR), porté par l'université de Cergy-Pontoise.

Cette maison internationale de la recherche constitue un pôle de recherche scientifique accueillir des laboratoires destiné à des scientifiques (institut matériaux innovants), adossés à une structure d'accueil pour les chercheurs et pour leur famille (logements, auditorium, bureaux,). Le début des travaux devrait se situer au cours du 2èmesemestre 2012, pour une réception de l'ouvrage à la rentrée de septembre 2014.



Université de Cergy-Pontoise

3) Le soutien à la recherche et au développement

L'État soutient dans le Val-d'Oise le projet porté par le Conseil général du Centre Régional de l'Intelligence et des Systèmes Embarqués (CERISE 95). Destiné à développer la recherche et le développement dans le secteur de la mécatronique et de l'intelligence embarquée, ce projet s'articule autour de plates formes technologiques et de services supports mutualisés, à destination principalement des PME. Ce dossier a fait l'objet, en 2010, d'une instruction par les services de la préfecture afin de pouvoir bénéficier d'une subvention du FEDER pour un montant d'1,4 M€.

4) Pôles de compétitivité

Les pôles de compétitivité sont des structures associatives rassemblant acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur, grands groupes et PME, afin de favoriser l'émergence de projets de R&D partenariaux (« l'usine à projets ») et de structurer et dynamiser les filières. Les pôles de compétitivité constituent un élément-clé de la politique industrielle de l'Etat depuis leur création en 2004.

La DIRECCTE finance la gouvernance des pôles de compétitivité et coordonne, à l'échelle régionale, le cofinancement des projets « fond unique interministériel » (FUI) par les collectivités locales (organisation de la commission des financeurs).

Le département du Val-d'Oise est plus particulièrement concerné par les pôles de compétitivité Astech (aéronautique), Systematic (systèmes et logiciels) et Mov'eo (automobile et transport collectif).

